

MISE À JOUR DE STRATECO : TRAVAUX D'EXPLORATION ET PROCÉDURES JUDICIAIRES

Boucherville, QC, le 29 janvier 2014 – En ce début d'année 2014, Ressources Strateco inc. (« Strateco ») souhaite informer les actionnaires des travaux d'exploration à venir pour le projet uranifère Jasper Lake, en Saskatchewan. De plus, la Société désire faire une mise à jour concernant la poursuite des procédures judiciaires visant l'obtention de l'autorisation du ministre québécois du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (« MDDEFP ») en vue de la réalisation du programme d'exploration souterraine du projet uranifère Matoush.

Projet Jasper Lake, Saskatchewan

Strateco a donné un mandat à Roscoe Postle Associates Inc. pour la réalisation de quatre études techniques sur les propriétés du projet Jasper Lake, en Saskatchewan, soit Jasper Lake, Minor Bay, Ahenakew Lake et North Wedge.

Par ailleurs, à la mi-février, deux forages totalisant approximativement 425 mètres seront réalisés par Strateco sur la propriété North Wedge pour vérifier une anomalie géophysique. Un budget de 125 000 \$ est alloué pour ces travaux.

Rappelons que Strateco a signé une entente avec Denison Mines Corp., en date du 16 décembre 2013, pour acquérir jusqu'à 60 % d'intérêt dans le projet Jasper Lake qui est stratégiquement localisé dans la partie est du bassin d'Athabasca, en Saskatchewan.

Procédures judiciaires

Le 24 janvier 2014 a eu lieu la première audience sur la requête en nullité déposée par Strateco à la Cour supérieure du Québec, le 5 décembre 2013. La requête vise la nullité de la décision du ministre du MDDEFP, rendue le 7 novembre 2013, refusant l'émission du certificat d'autorisation pour la phase d'exploration souterraine du projet Matoush.

Les sujets devant être traités lors de cette audience ont été remis à une date ultérieure en raison de la requête déposée, le 10 janvier 2014, par le procureur général du gouvernement du Québec pour une gestion particulière de l'instance sur la requête en nullité. Cette requête, qui sera entendue par le juge en chef associé le 5 février prochain, a pour objectif de permettre une gestion efficace des procédures et d'en faciliter la résolution en désignant un juge qui aura la charge d'assurer le bon déroulement de l'instance. Strateco n'a pas l'intention de s'y opposer.

Strateco entend continuer à défendre vigoureusement l'intérêt de ses actionnaires qui ont investi plus de 123 millions de dollars dans le projet uranifère Matoush, situé au Québec. D'ailleurs, Strateco tient à souligner que la nouvelle Loi sur les mines, adoptée le 9 décembre 2013, autorise l'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec.

Strateco tiendra au courant ses actionnaires des procédures judiciaires à venir.

Ce communiqué de presse renferme certains "énoncés prospectifs" qui comprennent des éléments de risque et d'incertitude et nul ne peut garantir que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts. Il s'ensuit que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés par de tels énoncés. Ces risques et incertitudes sont décrits dans le formulaire du rapport annuel déposé auprès des commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

RESSOURCES STRATECO INC.

Guy Hébert

Président et chef de la direction

ghebert@strateco.ca

Jean-Pierre Lachance

Vice-président exécutif et exploration

jplachance@strateco.ca

Tél. : 450.641.0775

1.866.774.7722

Fax : 450.641.1601

www.strateco.ca